

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 29 septembre 2015

Objet : Marchés de prestations de services et de travaux

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Eric CORREIA	Président Agglo Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du SDAN dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage et en référence à la délibération N°418 du 29 septembre 2014, DORSAL a pu se déclarer auprès de l'ARCEP en qualité d'opérateur de communications électroniques.

A ce titre, DORSAL peut traiter avec Orange en direct pour la commande d'un certain nombre de prestations nécessaires au bon déroulement des travaux (fournitures d'informations préalables, accès aux installations pour NRA SR, accès aux installations pour GC liaisons de collecte, Point de Raccordement Mutualisé etc...)

Quelques commandes ont déjà été passées et payées auprès d'Orange dans la limite des seuils de procédure. Pour les prochaines commandes, une délibération est nécessaire.

L'ensemble des prestations assurées par ORANGE devrait s'élever à environ 2 millions d'euros dans le cadre du SDAN pilote.

En parallèle, un certain nombre d'opérations sont réalisées en coordination de travaux avec ERDF. Il est envisagé de signer un marché global qui devrait également dépasser le seuil de procédure (au-delà de 207 000 € HT).

DORSAL n'a pas le choix des entreprises. Pour ces cas particuliers, DORSAL procédera à la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 28-II du CMP) avec ORANGE et ERDF, sans publicité ni mise en concurrence.

Les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président exécutif pour :

- **notifier, engager, exécuter et régler les marchés de prestation de service et de travaux avec les sociétés Orange et ERDF dans le cadre du SDAN pilote,**
- **signer tout document se rapportant à ces marchés.**

Certifié transmis au représentant de l'Etat le :

Publié par affichage le :



Le Président exécutif de DORSAL,
Jean-Marie BOST